Guide du candidat au label
« Manifestations Mer FFA » 2024

Qu’est-ce qu’une « Épreuve Mer FFA » ?

Les manifestations en mer labellisées par la FFA regoupent des régates de type régates d’endurance de 6 kms et/ou des épreuves de Beach Rowing organisées dans le respect de critères définis par la fédération à chaque fin de saison.
Ce label "Manifestations mer FFA" doit donc être un **gage de qualité et de sécurité** valorisant l'engagement des organisateurs dans l'animation de la pratique compétitive de l'Aviron de Mer.

Les manifestations en mer labellisées FFA permettent aux clubs participants de marquer des points pour le classement national mer des clubs.
Ce label "Manifestation mer FFA" doit donc être un **gage d'équité** valorisant l'engagement des clubs compétiteurs dans leur recherche de performance, où qu'ils se trouvent sur le territoire national.

Pourquoi faire labelliser ma manifestation ?

Structurer mon savoir-faire…

Adhérer à une démarche de labellisation me permet de :

- M’inscrire dans un cadre de référence, dans une démarche méthodologique.
- M’approprier un outil d’auto-évaluation, un mode d’emploi, un fil conducteur.
- Me fixer des objectifs à attendre à court, moyen ou long terme en fonction de mes capacités d’organisation actuelles.
- Bénéficier de conseils et d’un accompagnement de la part de techniciens spécialistes de l’activité.
- Fédérer les membres de ma structure autour d’un projet d’organisation d’évènement valorisant.

…et le faire savoir !

L’obtention de ce label me permet de :

- Valoriser mes compétences organisationnelles auprès de mes **partenaires publics et privés**.
- Valoriser la visibilité de ma manifestation sur les différents supports de **communications** et de **médias**.
- Valoriser la qualité et l’équité sportive de ma régate auprès des **clubs et pratiquants** engagés dans une démarche de compétition.

Comment faire labelliser ma manifestation?

Etape 1 :

Je prends connaissance du cahier des charges des régates labellisées en mer.

Etape 2 :

J'évalue les capacités de ma structure à mettre en place ou pas une organisation répondant à l'ensemble des critères du cahier des charges fédéral.

Etape 3 :

A partir d'aujourd'hui je construis mon dossier de candidature à transmettre au président de ma ligue.
Mon dossier doit comprendre :

1. L'avant programme type de la FFA dument complété (A télécharger dans les documents associés).
2. Un plan détaillé de la régate (Cf. carte littorale geoportail) pour le parcours de course et la zone de repli ou un plan d'implantation des épreuves de Beach Rowing.

Durant cette étape je peux bénéficier d'un accompagnement par des personnes ressources si je le souhaite. (Cf. liste en fin de guide)

Etape 4 :

J'envoie mon dossier complet au Président de ma ligue et en copie au Technicien au moins 15 jours avant la date limite de dépôt auprès de la FFA.

Etape 5 :

Dès validation par mail de mon dossier par le président de ma ligue, j'inscris obligatoirement ma régate sur **l'Intranet fédéral** afin de la faire figurer au calendrier national.

Etape 6 :

Je remplis en ligne aussi précisément que possible la fiche de candidature présente sur le site internet de la FFA **avant le 30 juin 2023** Espace fédéral > Espace structure > Labelliser sa manifestation

Je fournis impérativement les pièces complémentaires (Cf. étape 3) par e-mail (yvonig.foucaud@ffaviron.fr) à la FFA **avant la date de clôture des inscriptions*** :

1. L'avant programme type dument complété (A télécharger dans les documents associés).
2. Un plan détaillé de la régate (Cf. carte littorale geoportail) pour le parcours de course et la zone de repli.

Lors de ma première demande, un identifiant et un mot de passe me seront demandés, ils me permettront de modifier ou de compléter mon dossier de candidature autant de fois que je le désir, jusqu'à la date de clôture des inscriptions.
Ils me permettront de renouveler ma candidature les années suivantes.

Etape 7 :

Je déclare ma manifestation auprès des autorités compétentes (affaires maritimes, etc.) pour obtenir toutes les autorisations nécessaires dans les délais règlementaires.

Etape 8 :

Début juillet 2023, le Comité directeur de la FFA, sur proposition de la commission aviron de mer, arrête la liste des manifestations labellisées.

A quoi m'engage la labellisation de ma régate ?

Engagement 1 :

Je dois avertir la FFA (yvonig.foucaud@ffaviron.fr) de toute modification essentielle portant sur le programme et/ou sur l'organisation de ma manifestation

Engagement 2 :

Je dois utiliser le serveur fédéral pour l'engagement des participants à la manifestation.

Engagement 3 :

Je dois respecter les principaux éléments du cahier des charges des régates labellisées en mer, dont tous les éléments portant sur le **déroulement de la manifestation** et **l'organisation de la sécurité**.

Je dois appliquer et faire appliquer tous les éléments du code des régates en mer

Engagement 4 :

Dans un délai de 8 jours après ma régate, je dois faire remonter à yvonig.foucaud@ffaviron.fr les résultats à l'aide exclusive du fichier Excel officiel.

Engagement 5 :

Dans un délai de 2 semaines après son organisation, je dois évaluer ma régate à l'aide du tableur en ligne.

Quelles sont les personnes ressources ?

Retrouvez les coordonnées de votre président de Ligue sur le site de la FFA : https://ffaviron.fr/ffa/structuration/ligues

Retrouvez les coordonnées de votre Conseiller Technique Sportif Régional sur le site de la FFA : https://ffaviron.fr/ffa/direction-technique-nationale/conseillers-techniques-sportifs

Référent National Fédération Française d'Aviron :

Yvonig.foucaud@ffaviron.fr **Tél : 06 19 99 65 36**